

se rappelait très bien avoir entendu Mgr Langevin parler de cette circonstance, non seulement corrobora ce qu'avait écrit le collaborateur de la publication de Saint-Boniface, mais me fournit en plus certain détail que j'ai consigné dans mon livre.

Et puis, il ne faudrait pourtant pas que la préoccupation de trouver un homme en faute obscurcît trop l'entendement. Il n'y a absolument rien que de très honorable dans l'anecdote en question. Il n'y a rien de déshonorant dans la tentation, au contraire. Or, toute tentation implique un choix, et le choix demande une réflexion qui, selon le degré de complexité du cas, peut prendre " une seconde ou deux " pour se changer en décision.

Ensuite, mon critique, confondant toujours l'histoire et ses grands faits extérieurs avec la biographie, qui se contente de ce qui touche à la personne, aurait voulu sur l'érection des deux provinces de l'Ouest des détails qui étaient en dehors de mon cadre. Je puis donc passer outre.

Croiriez-vous maintenant, mon cher Monsieur, qu'il se trouve après cela si à court de prétextes pour un blâme, qu'il me reproche sérieusement, à l'occasion de la fondation du Petit Séminaire, de n'avoir point dit qu'en l'établissant, Mgr Langevin réalisait " un desideratum du concile de Trente ? " Avouez qu'un livre doit être bien irréprochable quand on en est réduit à chercher noise à son auteur pour une semblable bagatelle !

Un autre point dont il voudrait lui faire un crime est l'affaire des chanoines réguliers, à propos de laquelle il donne à entendre que j'ai voulu critiquer un jugement de Rome. Or, j'affirme que les " Cloches " ont d'autant moins le droit de soulever cette question que leur rédacteur a à sa portée un homme qui pourrait le renseigner là-dessus. Va sans dire que ma critique ne porte aucunement sur les autorités romaines, que je respecte autant que lui, mais sur les " moyens " dont " des esprits inquiets, trop peu généreux pour un genre de vie si parfait, " s'étaient servis pour faire changer leurs règles et leurs observances. Le jeune abbé des " Cloches " prétendrait-il que ces changements furent faits spontanément par la Congrégation des Religieux, sans l'intervention, insistance et exposé plus ou moins véridique d'une tierce partie ?

Quand on écrit dans une publication qui fut l'organe officiel d'un archevêché, on devrait hésiter avant d'y consigner une accusation qui n'est rien moins que calomnieuse.

Que si l'on me blâme de rappeler les regrets du grand archevêque de Saint-Boniface à la vue des ruines accumulées par les